

Colmar

J'ai créé mon entreprise Elles vous trouvent l'âme sœur

Corinne Chouvet et Jacqueline Verrier ont créé une agence matrimoniale à Colmar. Après un licenciement, ces deux femmes ont décidé de rebondir.

Comment a débuté l'aventure de la création de votre entreprise ?

Jacqueline Verrier : Je me suis tout d'abord renseignée lors d'une réunion d'information de la CCI. La CCI m'a donné de nombreuses astuces pour faciliter nos démarches.

J'ai pris connaissance de l'existence de l'Institut régional de formation pour adultes (IRFA) où j'ai suivi pendant deux mois des cours. On y a abordé la comptabilité de l'entreprise, le business plan... J'y ai fait une étude de marché. Puis avec Vecteur, une agence conseil en création et développement de

projets, j'ai élaboré les statuts de notre entreprise, rempli les documents pour obtenir notamment des exonérations de charges, parler du projet, établi le plan de financement qui a été proposé à la banque. Tous les services et conseils de Vecteur ont été payés avec le Chéquier Création-Développement d'Entreprise (CCDE) de la Région Alsace.

Et les banques ont-elles soutenu votre projet ?

Jacqueline Verrier et Corinne Chouvet : Les trois banques contactées étaient prêtes à nous suivre. Finalement, nous avons choisi le Crédit Mutuel de Colmar. Pour créer la société, nous avions besoin de 3 000€ et pour les divers investissements (meubles, installations, premières publicités...) il fallait 13 000 €. Il faut dire que notre dossier était bien fait. Il ne manquait pas un document. Nous y sommes allées quand nous étions vraiment au point. Notre motivation a aussi été déterminante.

Pourquoi se lancer dans une agence matrimoniale ?

JV et CC : Nous avons déjà travaillé dans ce domaine pour le réseau Unicis. Nous aimons le côté relationnel de ce métier. Écouter les confidences des gens, cela ne s'apprend pas à l'école. Il faut avoir le feeling. Résoudre les problèmes de solitude des gens et faire se rencontrer les gens, c'est formidable. La solitude touche toutes les couches sociales.

Comment allez-vous commencer votre activité ? Vous partez de rien.

JV et CC : Nous allons travailler avec les agences mulhousienne et strasbourgeoise du réseau Unicis où plus de 500 personnes, âgées entre 20 et 80 ans, recherchent quelqu'un. Et, petit à petit, nous nous constituerons nos propres fichiers.

Avec votre agence, quelles sont les chances de trouver quelqu'un ?

JV et CC : En moyenne, il faut de 6 à 8 rencontres pour aboutir. Nous enregistrons 70 % de réussite sur 18 mois. Nous proposons une garantie « satisfait ou remboursé ». Il s'agit d'un contrat sur un an avec tacite reconduction jusqu'à réalisation du projet avec un maximum de 40 rencontres.

Le prix ?

JV et CC : Ils varient de 1650 € à 2250€, avec des facilités de paiement. Ils comprennent aussi l'organisation de soirées, de sorties, voire de vacances... Ces animations étant toutefois



« En moyenne, il faut de 6 à 8 rencontres pour trouver quelqu'un », expliquent Jacqueline Verrier et Corinne Chouvet. Photo Hervé Kielwasser

payantes. Un atelier gratuit de conseil en image/relooking sera aussi proposé une fois par mois.

Propos recueillis par Patrice Barrère

Se renseigner

Agence Unicis 2 avenue Georges Clemenceau à Colmar. Tel : 03.89.23.08.18.

Le tuyau

« Nous avons gagné beaucoup de temps en allant directement sur place chez les organismes et structures qui soutiennent et conseillent les créateurs d'entreprises, expliquent Jacqueline Verrier et Corinne Chouvet Évitez donc d'appeler au téléphone. Le contact humain, avec le sourire, ça marche bien. Pour les Aides à la création et la reprise d'une entreprise (ACRE), nous avons notamment rencontré directement une interlocutrice géniale. »

Concours jeunes créateurs d'entreprise

Dans le cadre du 2^e concours « jeunes créateurs d'entreprise », les personnes peuvent commencer à préparer leurs dossiers qui seront à déposer pour mars 2007. Ce concours est organisé avec le soutien de CCI, la Région, la CMA et Chambre d'agriculture, Pfil, Egee, Adie, Cjd, Aleos, Vecteur, le conseil général, Assedic, le Rotary, la Mission locale... Le but

étant d'aider un grand nombre de projets. Cette action s'inscrit bien dans le plan de cohésion sociale. Pour en savoir plus : ANPE République, Lucien Probst et Séverine Fontaine au 03.89.20.80.70 ; ANPE Europe, Christophe Bouvier au 03.89.80.42.00 ; Mission locale, Lovisa Shaad au 03.89.21.72.20.

Insertion Dans l'entreprise et en formation

À l'initiative de l'Agefos PME, collecteur de fonds de la formation professionnelle, les contrats de professionnalisation et Revenu minimum d'activité fusionnent pour placer la formation qualifiante au cœur du dispositif d'insertion.

Tous les acteurs haut-rhinois de l'insertion sont unanimes : la création d'un contrat de travail unique pour les personnes bénéficiaires du RMA (Revenu minimum d'activité) place avantagement la formation

qualifiante au premier rang du dispositif. Les contrats de professionnalisation et d'insertion dit RMA fusionnent pour donner naissance à un contrat unique. « On peut encore rêver mieux, mais c'est une solution intelligente que d'allier activité et formation », se félicite le conseiller général, Pierre Freyburger, à l'issue de la signature vendredi à Colmar de la convention entre le conseil général, en charge de l'insertion, et l'Agefos PME.

En alternance

Le collecteur de fonds de la formation professionnelle auprès de 7 500 entreprises alsaciennes, représentant 32 branches socioprofessionnelles, est à l'origine de cette « belle nouveauté » expé-

mentée depuis avril dans le département du Bas-Rhin.

Constatant « le taux d'échec énorme » du dispositif d'insertion antérieur, René Malatrait, directeur de l'Agefos PME, croit savoir que les entreprises se « moquent de plus en plus du statut » des personnes en situation de difficultés économique et sociale. « Elles cherchent avant tout des gens qui ont un savoir-faire ».

Et le contrat unique (sur la base de 35 h de travail) devrait, en principe, faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMA qui auront à la fois un pied dans l'entreprise (20 h) et un autre dans un organisme de formation (15 h).

« Il est logique que les rmistes puissent bénéficier d'une formation qualifiante », résume René Malatrait qui précise que les entreprises bénéficieront d'aides forfaitaires (coût pédagogique de la formation, aide au tutorat). Le contrat est de type CDD sur une durée maximum de 18 mois, renouvelable deux fois maximum. Les associations Contact Plus et Ciarem, ainsi que le groupement ANPE/APFA et CCI Sud Alsace Mulhouse sont chargés de repérer et d'accompagner les bénéficiaires éventuels ainsi que les employeurs susceptibles de les accueillir, le conseil général supervisant « la coordination du dispositif ».

Jean Daniel Kientz

Solidarité Espoir lance son appel aux dons

L'association Espoir lance sa campagne 2006-2007 de récolte de dons, avec le message « Partager, c'est s'enrichir ».

L'association Espoir qui pratique depuis sa création en 1973 l'accueil des personnes en difficulté et notamment leur accompagnement est confrontée aujourd'hui à une précarité qui touche une palette toujours plus large de personnes. Bernard Rodenstein, le président d'Espoir et son équipe ne se contentent jamais d'un réconfort ponctuel et sans lendemain. « Depuis 20 ans, les gouvernements de droite ou de gauche proposent des mesures ponctuelles et à court terme qui changent tous les six mois. C'est là une pertinence médiatique et un emplâtre sur une jambe de bois ! » dit le président qui ajoute : « L'insertion pour un nouveau départ avec le temps qu'il faut est notre credo. La seule solution même pour ceux qui ne connaissent qu'une "panne de vie" est la durée. »

Espoir s'investit depuis une vingtaine d'années dans cet objectif en plusieurs volets : les Ateliers où travaillent quelque 60 personnes, un CAVA (Centre d'adaptation à la vie active) qui n'a pas le statut d'entreprise d'insertion. « Nous sommes toujours sur la corde raide, de dérogation en déroga-

tion par rapport à la réglementation du travail notamment quant à la durée d'emploi », indique encore Bernard Rodenstein. Mais la difficulté de ces ateliers qui travaillent le recyclage des encombrants réside dans le fait que ce marché est devenu de plus en plus juteux et que les grandes entreprises se l'accaparent. Autre dimension d'insertion : la ferme de la Clausmatt, un lieu de vie qui vient d'être restauré avec force travaux. Dans cette volonté d'insertion durable, le logement et son service de suite sont capitaux. L'association dispose d'une trentaine d'appartements

avec différentes formes de baux. 250 personnes en sont bénéficiaires à Colmar et dans les proches environs. Et, nouveauté, un hôtel social avec 20 chambres est en train d'être érigé rue de la Soie.

Toutes ces initiatives, dont certaines fort originales ont un coût : « L'État accorde une dotation pour les ateliers mais celle-ci n'a pas changé depuis 10 ans. Le conseil général s'investit aussi depuis quelque temps, la ville participe également. Un ensemble qui équivaut à 40 % des dépenses », selon Bernard Rodenstein. 60 % restent donc pour l'association grâce notamment aux dons des particuliers : 353 582 € en 2005 avec un apport exceptionnel de 120 000€ par Xavier Niel, le fondateur de FREE, 242 000 € en 2004, etc. « En 2006 nous devons faire face à un déficit de 40 000€ pour les ateliers, celui-ci pourrait se creuser à 120 000 € en 2007 », dit encore le président.

L'action d'appel de dons est donc capitale : affiches et plus de 7000 lettres ont été envoyées aux particuliers dont 1600 aux élus.

André Ortlieb



« Partager c'est s'enrichir », l'affiche de la campagne 2006-2007. Photo DR

Les trouver

Espoir est présent au salon du livre aujourd'hui, hall 3, et le week-end prochain aux Catherinettes pour la grande vente annuelle.

RMA : hausse des bénéficiaires

La loi de décentralisation de décembre 2003 a confié aux départements le soin d'accompagner les bénéficiaires du Rmi dans le cadre d'un dispositif rebaptisé CI-RMA (Contrat d'insertion-Revenu minimum d'activité) qui fait la part belle à l'insertion par l'activité professionnelle. Orienté vers le retour à l'emploi, le CI-RMA est un contrat de travail à durée déterminée (maximum de 18 mois) ou un contrat à durée indéterminée. Selon les services du conseil général, 430 contrats RMA ont été signés depuis l'application du nouveau

dispositif dans le Haut-Rhin (février 2005), « avec à ce jour 203 contrats effectifs ». Seules 30 personnes bénéficient de ce jour d'un CDI ; cinq personnes sont en CDD et deux ont opté pour la création d'entreprise. Un bénéficiaire sur deux d'un CI-RMA est âgé entre 26 et 35 ans et possède un niveau de formation peu élevé. Les services sociaux du département ont enregistré une « nette augmentation » du nombre des bénéficiaires du RMA (+8,7%) depuis le début de l'année, soit 9208 personnes de plus.